

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT

OBJET : ACQUISITION D'UN ACCÈS DE BASE DE DONNÉES POUR LA FOURNITURE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE 01B68-13-0064

CONTEXTE

Un accès aux renseignements de la base de données Homologa permet aux gouvernements et aux intervenants d'élaborer des approches stratégiques qui contribuent à l'atteinte de leurs buts et de leurs objectifs en matière de réduction des risques et d'harmonisation internationale. Le contrat vise à permettre aux entreprises, aux citoyens et aux gouvernements canadiens à avoir accès à des renseignements sur les produits antiparasitaires.

La base de données est utile :

- aux analystes et aux agents de développement du commerce qui peuvent y recourir pour établir les normes concernant les résidus de pesticides différentiels et prohibitifs dans les marchés d'exportation du Canada. Elle contribue à définir des approches stratégiques visant à réduire le risque du marché, à harmoniser les normes internationales et à favoriser un accès accru au marché;
- aux responsables du Programme de réduction des risques liés aux pesticides qui y ont recours pour mettre à jour les tableaux de pesticides homologués des [profils de culture nationaux](#) et pour définir les priorités concernant l'élaboration des [stratégies de réduction des risques liés aux pesticides](#);
- aux chercheurs qui y ont recours pour examiner les homologations de pesticides et de biopesticides d'autres pays et pour mieux comprendre les approches internationales en matière de lutte antiparasitaire;
- à l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne qui y a recours pour élaborer des approches stratégiques concernant les produits antiparasitaires et pour atténuer le risque lié au commerce international.

PORTÉE DES TRAVAUX

Agrobase-Logigram fournira un accès aux renseignements sur les produits antiparasitaires de plus de 60 pays, et notamment un accès aux renseignements suivants.

- nom du produit national
- numéro d'homologation
- nom de l'entreprise
- coordonnées de l'entreprise
- matières actives, concentration, formulation,
- groupe de produit (fongicides/herbicides, insecticides, etc.)
- classe de toxicité
- toxicité pour les abeilles
- inflammabilité

- restrictions liées à la sécurité et à l'environnement
- méthode et temps d'application
- organisme nuisible/problème, dose minimale, dose maximale
- quantité d'eau
- nombre maximal de traitements
- délai de sécurité requis avant la récolte (DSRAR)
- consignes de sécurité mentionnées sur l'étiquette
- limites maximales des résidus (LMR) nationales
- règlements
- nom commun de la culture, nom de la culture, groupe de culture
- site de production
- nom commun de l'organisme nuisible
- nom scientifique de l'organisme nuisible
- surface de production
- valeur de la culture
- marchés d'exportation/d'importation
- état de l'homologation dans l'Union européenne

Il existe des modules particuliers de la base de données à l'intention des utilisateurs qui travaillent dans le domaine de l'analyse de la concurrence, de la gestion des produits, de l'homologation mondiale et des questions liées à la chaîne alimentaire, notamment l'analyse de risque et les résidus, les questions liées à l'usage limité et les questions liées aux espèces envahissantes.

GÉNÉRALITÉS

Le but du présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) est de faire connaître l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour ces services à **Agrobase-Logigram**. Le marché subséquent couvrira une période d'un an avec une période de renouvellement facultative d'un an. Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement souhaiterait offrir aux autres fournisseurs la possibilité de démontrer qu'ils peuvent satisfaire aux exigences établies dans le présent préavis en présentant un énoncé de capacités établies pendant la période d'affichage de quinze jours civils.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et prouvent qu'ils répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera le processus d'appel d'offres complet, soit en ayant recours à son service d'offres électronique ou aux méthodes habituelles, afin d'octroyer le contrat.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur présélectionné.

La valeur estimée du contrat est de **160 000 dollars canadiens** (tout compris) et la durée possible du contrat est de deux ans.

EXIGENCES OBLIGATOIRES MINIMALES

Tout fournisseur intéressé doit prouver, au moyen d'un énoncé de capacités, qu'il satisfait aux exigences suivantes

- L'auteur de l'énoncé doit prouver qu'il peut fournir les renseignements particuliers demandés dans la portée ci-devant.

JUSTIFICATION DU FOURNISSEUR PRÉSÉLECTIONNÉ

L'article 6 de la partie 10.2.1 du *Règlement sur les marchés de l'État* du Conseil du Trésor prévoit quatre exceptions permettant à l'autorité contractante de se soustraire à l'obligation de lancer des appels d'offres, dont celle-ci. Cela comprend :

d) « ...le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise. »

Le fait qu'Agrobase-Logigram élabore et gère le contenu de la base de données Homologa justifie l'octroi d'un contrat non concurrentiel. Il s'agit de l'unique base de données qui permet l'accès à un large éventail de renseignements internationaux sur les produits antiparasitaires. Plusieurs des 60 pays ne publient pas leurs renseignements concernant les pesticides sur Internet et seulement onze pays publient leurs pages Web en anglais. Les pays qui offrent une version anglaise de leurs pages Web ne traduisent qu'une partie des renseignements vers l'anglais. La base de données Homologa harmonise les terminologies utilisées pour les cultures, les organismes nuisibles, les mises en garde, etc., lesquelles peuvent varier même dans les pays anglophones, ce qui facilite donc l'accès aux renseignements sur les produits antiparasitaires à toutes les catégories d'utilisateurs.

Les fournisseurs qui estiment avoir toutes les qualifications pour satisfaire aux exigences du contrat et qui peuvent fournir ce service peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent avis (**les énoncés soumis par voie électronique ou télécopieur ne seront pas acceptés**). L'énoncé doit être soumis au plus tard à la date de clôture indiquée dans le présent préavis. L'autorité contractante doit recevoir toutes les demandes de renseignements au plus tard trois jours ouvrables avant la date de clôture du PAC indiquée dans le présent document pour lui permettre de disposer de suffisamment de temps pour répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre avant la date de clôture.

L'énoncé de capacités doit démontrer clairement comment le fournisseur répond aux exigences techniques et financières qui ont été annoncées.

La date et l'heure de clôture d'acceptation des énoncés de capacités sont le :

29 novembre 2013 à 12 h, heure locale

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être envoyés à l'adresse suivante.

David Hickman
Agent principal des contrats
Section de la passation des contrats et services professionnels
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Tour 3, 5^e étage, bureau 336
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Numéro de téléphone : 613 773-0932
Courriel : david.hickman@agr.gc.ca

INFORMATION SUR LES POLITIQUES

Règlement sur les marchés de l'État (RME) _____

_____ Contrat assujetti à l'OMC-AMP – _____

_____ Contrat assujetti à l'ALENA – _____

_____ Contrat assujetti à l'ACI – _____

_____ Contrat assujetti à l'ACCMT – _____

_____ Contrat assujetti à au moins une entente sur les revendications territoriales globales

_____ Contrat réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones